

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2011

Etaient présents : PICHOU Christian - VEYRAT Robert - OUGIER Jean-Patrick - CROUZET Louissette - GARNOT Pascal – DUSSERT Sandrine – DIEUDONNE Laurent – GUTHON Bernard (arrivé en cours de réunion)

Etaient représentés : SILLON Caroline – HOSTACHE Jean-Claude

Etait absente : MATHON Colette

ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant qu'il doit être procédé à la désignation d'un délégué et de trois suppléants (pris au sein du Conseil Municipal) qui auront la charge de voter afin d'élire les sénateurs le 25 septembre 2011. Christian PICHOU, Maire, ne peut être délégué pour la Commune car déjà électeur sénatorial en qualité de Conseiller Général.

Ont été élus :

Délégué VEYRAT Robert

Suppléant OUGIER Jean-Patrick
CROUZET Louissette
DIEUDONNE Laurent

AUTORISATION GRENADAGE PAR HELICOPTERE 2011/2012 (P.I.D.A.)

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'autorisation de grenadage par hélicoptère (SAF et HELI UNION) pour l'application du P.I.D.A. – saison 2011/2012 – et la liste des artificiers habilités au grenadage depuis hélicoptère sur le domaine skiable.

SUBVENTION GARDE – CORPS – 2^{ème} tranche -

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir, en 2011, la continuité du remplacement du garde – corps, dans la traversée du village, sur le CD1091. Le Conseil Municipal approuve ces travaux. Une subvention, la plus élevée possible, sera demandée au Conseil Général.

APPROBATION CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AURIS POUR LA LOCATION DE TERRAINS D'ALPAGE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune d'Auris est propriétaire de pâturages sur la commune du Freney. Auris propose de mettre ces pâturages à disposition, moyennant une location, afin que le berger puisse faire paître ses moutons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention à passer, pour l'année 2011, avec la Mairie d'Auris concernant la location d'été des terrains d'alpage à la commune du Freney. A savoir : un loyer à payer de 6.00 € l'hectare, pour une superficie totale de 125 hectares, soit 750.00 €. Il s'agit d'une convention exceptionnelle avant la gestion de l'AFP en cours de formation.

AVENANT N° 01 AU BAIL PASTORAL

Le Maire rappelle aux Conseillers que le bail pastoral passé avec Monsieur BOUGERE Alain se termine le 30 octobre 2013 et que la redevance annuelle est de 3 000.00 €, pour une superficie de 816 hectares.

La convention signée avec Auris permet d'augmenter la superficie des terrains exploitables par le berger. Un avenant n° 01 au bail pastoral devra, donc, être signé afin que soit répercutée à la somme habituelle. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

CLASSEMENT DES COURS D'EAU

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la procédure de révision du classement des cours d'eau du département de l'Isère engagée par les services de l'Etat. La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 supprime, au 01^{er} janvier 2014, les classements de cours d'eau issus de la Loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique et de l'article L435.6 du Code de l'Environnement. Simultanément, elle instaure de nouveaux critères de classement en lien avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Ainsi, deux listes sont

à établir en application de l'article L214.171 du Code de l'Environnement.

Le Maire fait, également, état du défaut de concertation avec les élus locaux dans le cadre du calendrier de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- regrette que les propositions de classement de l'Etat soient prises sans concertation avec les communes concernées
- déplore la non prise en compte de l'impact de ces dispositions sur le développement social et économique des communes impactées et la perte de leur potentiel hydroélectrique
- rappelle sa volonté de préserver la qualité des cours d'eau
- demande qu'un travail plus fin, au cas par cas, soit réalisé par les services de l'Etat, en lien avec les responsables communaux, comprenant des visites sur le terrain
- demande qu'une véritable concertation soit organisée et prenne en compte toutes les communes concernées

CENTRE VTT – CLE DE REPARTITION 2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEPAVEO a décidé de mettre en œuvre une action visant à promouvoir la massif des Grandes Rousses, à partir du développement du VTT. Le Freney fait partie des communes non adhérentes à ce Syndicat, mais appartient à l'espace VTT du massif des Grandes Rousses.

Le Conseil Municipal approuve, donc, la clé de répartition 2011 des frais de fonctionnement pour l'exploitation du Centre VTT, soit 1.83 %.

MISE A DISPOSITION DES BÂTIMENTS ET BIENS MATERIELS RELEVANT EXCLUSIVEMENT DU SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le 20 décembre 2010, une délibération a été prise concernant la mise en place d'une Régie d'assainissement collectif. Il convient, donc, de revoir les mises à disposition des bâtiments et biens matériels relevant du service « assainissement » en fonction des compétences attribuées à la **Régie d'Assainissement Collectif du SACO (transit et traitement)** et la **Commune du FRENEY (Collecte)**.

Le Maire donne lecture des deux projets de procès-verbaux qui précisent les modalités de mise, à disposition des biens conformément aux dispositions des articles L1321.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal approuve ces documents.

SACO : AUTORISATION DE PASSAGE

Le Maire expose que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 419. Afin de permettre au SACO de réaliser les travaux d'une nouvelle canalisation d'eaux usées en bordure de la Romanche, il est nécessaire d'accorder un droit de passage et de canalisation sur terrain communal.

Le Conseil Municipal approuve cette servitude de passage et de canalisation sur cette parcelle.

DM1 AU BP 2011 DU CCAS

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une correction au BP 2011 du CCAS. En effet, suite à une erreur matérielle, une différence de 6.00 € est apparue des dans les comptes. Décision entérinée.

QUESTIONS DIVERSES

Grand Prix des Communes Gourmandes : Notre Commune a été sélectionnée par le Comité d'Organisation du Tour de France 2011 afin de participer à un concours de recettes originales à partir des Madeleines Saint-Michel. Le Comité des Fêtes gèrera cet évènement.

Recensement 2012 : La Commune recherche un agent recenseur pour la période du 19 janvier au 18 février.

Gîte du moulin : Madame Yolande de Tilly cessant son activité d'Assistante Maternelle, le gîte du moulin sera libre à partir du 01^{er} août 2011.

Monsieur Manuel BEAUMONT a fait une demande afin d'acheter à la commune la parcelle AB 282 qui lui appartient. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette vente et propose un prix de 33.00 € le m² qui correspond, exactement, au prix d'acquisition intervenue en 2008.

M. A. M. : Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches en cours pour l'ouverture de la Maison des Assistants Maternels dans les locaux de l'ancien camping. La plus grande attention est apportée à la réalisation de cet équipement et les travaux seront réalisés très rapidement.